



FESTIVAL INSTANTS SAUVAGES 74

APPELS A CANDIDATURES 2025

(document_1 à lire en totalité avant de remplir le document_2 ou document_3)

Site WEB: www.instants-sauvages74.fr
Page Facebook: [InstantsSauvages74](https://www.facebook.com/InstantsSauvages74)
Instagram: [festival_instants_sauvages_74](https://www.instagram.com/festival_instants_sauvages_74)
Courriel: festival.is74@gmail.com
N° Association: W743002240

Photographes, Peintres, amateurs ou professionnels,
Vous souhaitez exposer et/ou présenter une conférence à la **17^{ème} édition du Festival Instants Sauvages 74 (IS74)** qui se déroulera les **28, 29 et 30 novembre 2025 à Cornier (74800)**.

Vous trouverez ci-dessous des informations sur cet événement et les modalités d'inscription.

**Pour déposer votre dossier de candidature, remplir le formulaire en annexe de ce document (document 2 pour les photographes et document 3 pour les peintres).
Votre dossier doit être envoyé à festival.is74@gmail.com avant le 31 mars 2025 minuit.
Mais avant cela, merci de lire ces quelques mots ...**

Le festival IS74 en quelques chiffres

- 3 jours d'expositions: 17 photographes, 6 cinéastes et conférenciers, 1 peintre, 1 sculpteur.
- Fréquentation: plus de 3'400 entrées en 2022, 3'000 en 2023, 3'100 en 2024, sans compter les écoliers.
- Nombre total de photos exposées: plus de 220 photos, entourées d'aquarelles ou de peintures et de sculptures.
- 220 spots à LED (température 4000°K) pour un éclairage individuel de chaque image.
- Communication : 5'000 dépliants, 5'000 sets de table, plusieurs centaines d'affiches, revues spécialisées, journaux, radio, site internet, réseaux sociaux.
- Entrée gratuite pour les visiteurs (expos photos, conférences, films ...) !

Pour avoir une idée de l'ambiance générale du festival IS74 :

Vidéo des 15 ans (en 2023): [Cliquez ici](#)

Pour avoir une idée des précédents exposants : [Cliquez ici](#)

Expositions Photos/Peintures

Le festival se déroule toujours le dernier WE de novembre durant 3 jours, vendredi, samedi, dimanche ; le vendredi est également ouvert aux écoles.

Nous mettons à disposition des grilles «habillées» d'un tissu gris souris (L1.00 m x H2.00m) + une table et sa nappe + le système d'accrochage (crochets + chaînes).

Chaque grille d'1 mètre (L) sur 2 mètres (H) possède un éclairage de type spot LED (température 4000°K). Vos photos/peintures devront posséder un système d'accroche à l'arrière, simple ou double. Un point électrique est disponible pour chaque exposant.

Le format des images exposées est de 40x60cm au minimum.

Le linéaire d'exposition est au minimum de 10 mètres par exposant «photo» et au minimum 6 mètres pour l'exposant «Peintures».

Les photos-peintures doivent représenter la Nature dans son aspect "sauvage" dans un environnement sauvage, semi-urbain ou urbain, pas de zoos, pas d'animaux domestiques, aucune présence d'humains. Si vous possédez des images de faune, flore, insectes, reptiles, batraciens, poissons, paysages ...sauvages, vous pouvez déposer un dossier de candidature.

La présence des exposants est indispensable pendant les 3 jours.

Horaires d'ouverture de l'exposition 09h00 – 19h00 (08h30 le vendredi pour accueillir les écoles et fermeture à 18h00 le dimanche). En participant à l'exposition, le photographe/peintre manifeste son intérêt pour l'environnement et justifie d'un comportement respectueux envers les espèces animales ou végétales.

Films - Diaporamas - Conférences

Une salle est dédiée aux films, diaporamas et conférences.

Cette salle, qui se trouve à 50 mètres de la salle des fêtes peut accueillir 110 spectateurs.

Nous souhaitons des films, diaporamas et conférences d'une durée de 10 à 30 minutes, suivi d'un débat entre le public et l'intervenant. Il est possible de proposer un film de 52 minutes selon le sujet abordé, mais cela restera une exception.

Les interventions doivent toujours concerner la Nature dans son aspect "sauvage" dans un environnement sauvage, semi-urbain ou urbain, pas de zoos, pas d'animaux domestiques.

Votre intervention aura lieu 1 ou 2 fois durant le WE , selon le planning des projections.

Nous mettons à disposition : écran de 4 mètres, projecteur, table de projection, PC portable sous Windows, enceintes, micro.

Conditions de candidature:

- **Vous ne pouvez déposer qu'un seul dossier de candidature par édition.**
- **Les dossiers de candidatures reçus les années précédentes ne sont pas pris en compte pour la nouvelle édition, il vous faut refaire un dossier pour chaque nouvelle édition du festival.**
- **Un même exposant ne pourra pas exposer 2 ans de suite au festival IS74.**
- **L'exposant certifie être l'auteur des œuvres présentées.**
- **En aucun cas le Festival Instants Sauvages 74 ne pourra être rendu responsable en cas d'annulation de la manifestation.**

Le festival IS74 s'occupe de vos repas et de votre hébergement (1)

Pour chaque exposant / vidéaste / conférencier, un forfait «repas/logement» est demandé. Ce forfait comprend :

- **les repas complets** du jeudi soir, vendredi midi, samedi midi et dimanche midi pris sur place à la salle.
- **le vernissage** du vendredi soir dès 19h00 qui fait office de repas.
- **l'hébergement en chambre individuelle (lit double)** pour l'exposant et son accompagnant éventuel dans un gîte (jeudi, vendredi et samedi soir).

(1) uniquement pour les exposants habitant à plus de 45 minutes du festival

Forfait 2025 pour la 17ème édition :

- Exposant «Photos-Peintures» **AVEC** hébergement = forfait de 100 euros par exposant.
- Exposant «Photos-Peintures» **SANS** hébergement = forfait de 50 euros par exposant.
- Pour les exposants ne proposant qu'une conférence/film/diaporama (sans la partie photos), le forfait est de 50 euros. Un espace sera à votre disposition pour la vente de vos produits (CD, DVD, livres ...) au moment de la projection ; vous devrez en assurer la gestion. La fréquence des projections pour films, conférences, diaporamas varie de 1 à 2 fois dans le WE selon un planning horaire défini par les organisateurs.

Si vous êtes sélectionnés, ce forfait est à régler dans les 2 semaines après la confirmation de votre participation au festival. Votre sélection ne sera prise en compte définitivement qu'après réception de votre règlement.

Nous vous demanderons également de partager l'événement par la distribution d'affiches, de programmes (autour de votre domicile) et de communiquer sur les réseaux sociaux.

Hors forfait:

- Les repas de l'accompagnant (16 euros le repas).
- Le repas du samedi soir dans un restaurant (25 à 30 euros / pers.).
- L'hébergement éventuel du dimanche soir.

Aucune commission ne sera prise sur les ventes de photos, livres, cartes postales, photos, DVD ...

L'équipe organisatrice des Instants Sauvages 74 informera courant mai de la sélection ou non-sélection à la 17ème édition. Les organisateurs n'ont pas à justifier leurs choix.

En cas de désistement de l'exposant sélectionné, l'association ne remboursera pas le forfait déjà payé.

Si vous désirez avoir l'avis d'autres exposants ou des festivaliers venus aux éditions précédentes, nous vous invitons à lire leurs commentaires : [Cliquez ici](#)